

N/REF : 17/11/2025 14H55 C:264998 I:27855

V/Email reçu le Lundi 17/11/2025 a 14H55

SELON DEVIS N° 5110014

V/REF.IMM. 0066

IMMEUBLE : LE MANDRIN -0066

2, RUE DES ANGES

38590 ST ETIENNE DE ST GEOIRS

**SOCIETE DAUPHINOISE HABITAT
SERVICE REHABILITATIONS
34, AVENUE DE GRUGLIASCO
38130 ECHIROLLES**

St Martin-H, le 04 Décembre 2025

Référence Marché: 24063DTPS

LOCALISATION : ALLEE 2 RUE DES ANGES ST ETIENNE DE ST GEOIRS
LE MANDRIN

MME MILESI CHRISTINE 06 47 81 06 26 OU 04 76 66 82 19 LOCATAIRE SDH

MME CANDOTTI MARIN CHARGE DE SECTEUR SDH 06 16 14 72 18

MOTIF : Votre accord sur notre devis n° 5110014 du 13/11/2025 d un montant de
385,00 € TTC

Donneur d'ordre : Mme M CANDOTTI

=====

\$NATURE DE L'INTERVENTION :

Débouchage hydraulique avec véhicule équipé d'une
pompe haute pression.

IMPOSSIBLE DE PASSER LA CAMERA PAR LE GRENIER CAR LES VENTILATIONS SONT
DERRIERE MUR EN BETON
INTERVENTION DEPUIS LES DEUX LOGEMENTS DU DERNIER ETAGE
DEPOSE DES GRILLES CUISINE, SALLE DE BAIN ET WC
INSPECTION DES TROIS CONDUITES
SI CONTUITE COLLECTIVE PAS BESOIN D ACCEDER PAR LES AUTRES LOGEMENTS
SINON PREVOIR LES ACCES POUR L ENSEMBLE DES LOGEMENTS

REMISE EN RAPPORT PAPIER ET D UN FILM

OBSERVATIONS : AS AB Email envoyé le 03/12/25 a 15H32 Mme M CANDOTTI

FF TT Email envoyé le 13/11/25 a 09H18 Mme M CANDOTTI

ATTENTION: L'INTERVENTION DE DEBOUCHAGE EST SANS GARANTIE DE RESULTAT DEFINITIF

Le débouchage est une opération de première urgence qui permet uniquement d'assurer le rétablissement d'un écoulement.
Lors de nos travaux de débouchage, nous essayons si possible de déterminer l'origine de l'obstruction, mais ce n'est parfois qu'après plusieurs interventions que nous arrivons à déterminer la cause du refoulement et à y remédier de façon définitive avec d'éventuels travaux complémentaires.

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	P.U. HT	
1,00	Travaux conformes au DEVIS en référence	350,00	350,00
	TOTAL H.T.		350,00
	T.V.A. a 10,00%		35,00
	TOTAL T.T.C.En EURO		385,00

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Janvier 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement à la Société au :
101 Avenue Paul Marcellin
69120 VAULX-EN-VELIN